

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Olenka CZARNOCKI, *Conseillère-Présidente* ;
Charles PICQUÉ, *Bourgmestre* ;
Catherine MORENVILLE, Cathy MARCUS, Jean SPINETTE, Yasmina NEKHOUL, Thierry VAN CAMPENHOUT, Jos RAYMENANTS, Willem STEVENS, Francesco IAMMARINO, *Échevin(e)s* ;
Mohssin EL GHABRI, Catherine FRANCOIS, Saïd AHRUIL, Myriem AMRANI, Khalid MANSOURI, Victoria DE VIGNERAL, Suzanne RYVERS, Loïc FRAITURE, Khalid TALBI, Agnès VERMEIREN, Christine WAIGNEIN, Marie-Hélène LAHAYE, Pietro DE MATTEIS, Mohamed EL OUARIACHI, Estela COSTA, Lesia RADELICKI, Fabrice MPORANA, Farid BELKHATIR, Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER, Michel LIBOUTON, Isabelle PINZAUTI BABRZYNSKI, Grégoire Kabasele, *Conseillers(ères)* ;
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal*.

Excusés

Hassan ASSILA, Elisa SACCO, *Conseillers(ères)*.

Séance du 29.04.21

#Objet : Motion déposée par le groupe MR et amendée par les groupes Ecolo-Groen et LB relative à l'engagement de la commune de Saint-Gilles dans la lutte contre toute forme de violence ou de discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou romantique ou les caractéristiques sexuelles et dans la protection effective des personnes LGBTQIA+# (Complémentaire)

Séance publique

Assemblées

1. Considérant que la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie aura lieu le 17 mai
2. Considérant les faits dramatiques qui se sont déroulés à Beveren le 6 mars 2021, ayant entraîné la mort d'un homme LGBTQIA+ ;
3. Considérant que, si le motif des auteurs est confirmé par l'enquête, les faits de Beveren constitueraient le second assassinat à caractère homophobe en Belgique après l'affaire Ihsane Jarfi en 2012 ;
4. Considérant que les droits des personnes LGBTQIA+ sont des droits humains ;
5. Considérant que la protection des droits humains et des minorités constitue le fondement de nos valeurs européennes communes, telles que définies par la Convention européenne des Droits de l'Homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
6. Considérant les principes de Jogjakarta^[1] sur l'application de droit international en matière d'orientation romantique ou sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles auxquels la Belgique et la Région de Bruxelles-Capitale adhèrent;
7. Considérant que l'orientation sexuelle et l'identité de genre font partie des critères de non-discrimination inclus dans la législation du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination.
8. Considérant que la Belgique est considérée comme un pays avancé concernant les droits et les conditions de vie des personnes LGBTQIA+, en deuxième position selon le classement 2020 établi par ILGA-Europe^[2];
9. Considérant que, malgré tout, l'étude menée par equal.brussels en 2019 conclut qu'« [À Bruxelles], la situation des LGBTQI+ n'est pas positive » et que « les personnes LGBTQI+ ne peuvent pas vivre librement leur identité de genre et leur orientation sexuelle dans l'espace public, particulièrement dans certains quartiers. »^[3]
10. Considérant le harcèlement et les violences quotidiennes à l'encontre des personnes LGBTQIA+ ;
11. Considérant que, depuis mars 2019, plus de 100 régions, districts et municipalités de toute la Pologne ont adopté des résolutions pour se déclarer libres de ce qu'ils appellent « l'idéologie LGBTI », ou des «

chartes régionales des droits de la famille » ;

12. Considérant la Stratégie Européenne en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ 2020-2025 adopté en novembre 2020.
13. Considérant la résolution du Parlement européen sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ adopté le 11 mars 2021.14.
14. Considérant que dans sa déclaration de politique générale, le Collège s'engage à promouvoir l'égalité des chances en menant entre autres des initiatives et actions de prévention autour de tout type de discrimination et à développer un plan de formation à destination du personnel communal et du personnel de police dans les thématiques de la lutte contre le racisme et la discrimination, la lutte contre les stéréotypes, visant à la promotion et au respect de la diversité (genre, handicap, âge, origine ethnique ou sociale, orientation sexuelle) et à la médiation interculturelle.
15. Considérant les différentes initiatives de la commune de Saint-Gilles depuis 2019 comme sa participation au projet «All Genders Welcome » en partenariat avec la Rainbow House avec la création d'images inclusives pour une campagne graphique et une série de formations sur les thématiques LGBTQIA+ pour les membres du personnel, l'organisation de la Rainbow Karavane également en partenariat avec la Rainbow House, le soutien financier au Refuge Bruxelles qui héberge des jeunes LGBTQIA+, au festival Homografía/Homography qui s'est tenu au Tri postal ainsi que la réalisation de capsules vidéos sur des témoignages de personnes LGBTQIA+ saint-gilloises afro-descendantes ;
16. Considérant que à la suite des faits de Beveren le drapeau LGBTQIA+ a été hissé à l'hôtel de ville pendant plusieurs jours et que la commune de Saint-Gilles arbore déjà le drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai.

Le Conseil communal de Saint-Gilles

AFFIRME sa volonté de renforcer la lutte contre toute forme de violence ou de discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation ou les caractéristiques sexuelles et dans la protection effective des personnes LGBTQIA+.

DEMANDE AU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES

1. De réunir, lorsque la situation sanitaire sera plus favorable et que l'agenda communal le permettra, le milieu associatif, le CPAS, certains services communaux et la police de la Zone Midi afin de faire un état des lieux en matière de "diversité arc-en-ciel", en envisageant la possibilité de co-organiser ces réunions avec les deux autres communes de la Zone Midi (Anderlecht et Forest).

B. En fonction des recommandations issues de ces réunions :

- a. de poursuivre les actions de sensibilisation des citoyens – dont les jeunes (écoles communales, stages, clubs sportifs, associations, etc.) - pour maximiser l'acceptation et la protection des personnes LGBTQIA+ et les orienter en fonction de l'état des lieux ;
- b. de renforcer la politique de diversité de la commune en fonction de l'état des lieux suite aux réunions ; par exemple avec une reconnaissance communale (label ou autre) des organisations qui mettent en place un accueil et un environnement sécurisant et sans jugement, indépendamment de l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre ; ou encore avec la création, seule ou en collaboration avec d'autres communes, d'un « refuge LGBTQIA+ » dédié à l'hébergement temporaire et à l'accompagnement de victimes de discrimination intra-familiale ou d'exclusion en raison de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

- D'actualiser annuellement l'étude menée en 2019 par equal.brussels et de dresser, par la même occasion, un état des lieux des politiques menées, complété par une série de recommandations élaborées avec le

secteur associatif pour renforcer les politiques régionales ;

- De faire de la lutte contre les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ une priorité pour Bruxelles Prévention et Sécurité ;

- De soutenir les zones de police dans la formation des agents et la lutte contre les violences et discriminations vis-à-vis des Personnes LGBTQIA+ ;

- D'inviter à ce que les différents bâtiments gouvernementaux à arborer le drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai, Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

DEMANDE AU GOUVERNEMENTS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE ET LA VGC

1. De garantir des animations EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) inclusif et ambitieux dans l'ensemble de l'Enseignement francophone et néerlandophone ;

2. D'inviter à ce que les différents bâtiments gouvernementaux arborent le drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai, Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL BELGE

1. D'entreprendre les démarches nécessaires pour renouveler et renforcer le Plan d'action Interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+ ;

2. D'inviter à ce que les différents bâtiments gouvernementaux arborent le drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai, Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie ;

3. De mettre un accent spécifique sur la défense des droits des personnes LGBTQIA+ au sein des instances européennes et dans les discussions bilatérales menées par la Belgique.

La présente motion sera transmise au Premier Ministre Belge; à la Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes; à la Ministre de l'Intérieur; à la Secrétaire d'État à l'Égalité des Chances; au Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles; au Vice-président et Ministre francophone de l'Égalité des chances, à la Ministre francophone de l'Enseignement, au Ministre flamand de l'Enseignement, au Ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale; à la Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'Égalité des chances

[1] <http://yogyakartaprinciples.org/principles-fr/>

[2] <https://www.ilga-europe.org/rainboweurope/2020>

[3] https://equal.brussels/wp-content/uploads/2019/12/Methos_LGBTQI-Raport_final-FR.pdf

33 votants : 33 votes positifs.

Le Secrétaire communal,

L'Échevin(e) délégué(e),

Laurent PAMPFER

Charles PICQUÉ